

Image not found or type unknown



Nom de famille de mes enfants

Par **lola63**, le **22/01/2008 à 10:53**

mes 2 enfants que j'ai reconnues immédiatement sont nées en 1991 et 1993 leur père étant décédé peu après j'ai obtenu du tribunal de grande instance une reconnaissance "par possession d'état" en 1996, **c'est à dire avant la [b]nouvelle loi...depuis quelque temps j'ai de gros problèmes avec l'état civil car tantôt on me dit que mes enfants doivent porter mon nom puisque je les ai reconnues en premier tantôt que considérant l'article 117 -4 titre II chapitre I section 3 des instructions générales du code civil elles doivent porter le nom du père.....concernant le code civil proprement dit j'ai cherché et je n'ai rien trouvé dans ce sens...[s]mes enfants ne peuvent pas avoir 2 états civils au grès de l'interprétation des textes !!!!.....[s]MERCI POUR L'AIDE QUE VOUS POURREZ M'APPORTER....**